



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+٥٤٠٤٤ ٣٤٣٥٠٥٤٤ | ٥٥٨٠٥٥ | ٣٤٨٨٠٥١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
الجلس الوطني للصحافة
CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux lance avec le Conseil National de la Presse un cycle de formations au profit des journalistes

Rabat, le 19 mars 2021

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et le Conseil National de la Presse (CNP) ont inauguré, ce vendredi 19 mars, leur cycle de formations au profit des journalistes de la presse marocaine.

Destinée aux journalistes arabophones, cette formation vise à mieux outiller les journalistes et leur permettre d'acquérir des connaissances supplémentaires pour mieux appréhender et analyser les informations relatives au marché des capitaux au Maroc.

Le marché des capitaux marocain étant en constante évolution, les modules de formations encadrés par l'AMMC auront pour objectif de prendre part et de contribuer activement au développement d'une culture financière à forte valeur ajoutée auprès du public dont les médias sont la principale source d'information.

Animé par M. Mouad Tanouti, Directeur de la Normalisation et des Affaires Juridiques au sein de l'AMMC, le module présenté a été consacré aux prérogatives et missions de l'AMMC et a introduit une vue générale du marché des capitaux, ses acteurs et son fonctionnement.

Cette rencontre a vu la participation de 15 journalistes émanant de différents supports nationaux.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

<http://www.ammc.ma>



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⴰⴱⴰⴳⴰⴷⴰ ⴰⴳⴰⴷⴰⴳⴰⴳⴰ ⴰⴳⴰⴷⴰⴳⴰⴳⴰ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

المملكة المغربية
ⴰⴳⴰⴷⴰⴳⴰ ⴰⴳⴰⴷⴰⴳⴰ
ROYAUME DU MAROC



الجلس الوطني للصحافة
ⴰⴳⴰⴷⴰⴳⴰ ⴰⴳⴰⴷⴰⴳⴰ ⴰⴳⴰⴷⴰⴳⴰ
CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE

A propos du Conseil National de la Presse (CNP)

Le Conseil National de la Presse (CNP) est un organisme d'autorégulation du secteur de la presse et d'éthique journalistique. Il a été créé par la loi 90-13 en 2016, en application de l'article 28 de la constitution de 2011. Divers objectifs et attributions lui sont assignés.

En vertu de la loi, le CNP a pour mission de veiller au respect des règles déontologiques, à défendre la liberté de la presse, à donner son avis sur les projets de lois et les règlements concernant la profession ou son exercice, à délivrer les cartes de presse, à mener des missions d'arbitrage et de médiation et à contribuer à la mise à niveau de l'entreprise de presse et des professionnels des médias.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: danial.bouhlal@ammc.ma

Tél: +212 707 291 931